



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 07 octobre 2021 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET.

Membres excusés : M. Yoan BRIFFOD

Membres absents : M. Denis MISSILLIER, M. Damien BIGOT, M. Éric STEINKAMP.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 02 / 09 / 2021;
- 2 – Tarifs des cartes de pêche 2022;
- 3 – Écloserie de la pisciculture du Mont – Blanc;
- 4 – Travaux dans le Giffre;
- 5 – Visites sanitaire des piscicultures;
- 6 – Alevinage du lac de Pormenaz;
- 7 – Éclairage extérieur du bureau d'Ayze;
- 8 – Commande d'œufs pour l'année 2022;
- 9 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 02 / 09 / 2021 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 02 septembre 2021, est adopté à l'unanimité.

2 – Tarifs des cartes de pêche 2022 :

La F.N.P.F. (Fédération Nationale pour la Pêche en France) ne prévoit pas d'augmentation de la C.P.M.A. (Cotisation Pêche Milieux Aquatiques) pour l'année prochaine. Aussi le Conseil d'Administration du Faucigny décide de ne pas augmenter la part A.A.P.P.M.A. des cartes de pêche pour l'année 2022.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Écloserie de la pisciculture du Mont – Blanc :

Le S.M.3A., propriétaire du bâtiment où se situe l'écloserie de la pisciculture du Mont – Blanc souhaite organiser une réunion avec nous afin d'identifier nos besoins et de connaître l'usage que nous avons actuellement des locaux mis à notre disposition. Parmi les dates proposées, nous choisissons le lundi 15 novembre 2021 à 17 heures 30. Nous profiterons de cette réunion pour rappeler que nous sommes toujours dans l'attente d'une réunion qui était prévue fin septembre afin d'échanger sur les baux des lacs de l'espace Borne Pont de Bellecombe.

4 – Travaux dans le Giffre :

Courant septembre le S.M.3A. a entrepris d'importants travaux de confortement de berges dans le Giffre au niveau des lacs aux Dames à Samoëns. Notre gros souci c'est que les travaux ont débutés dans le lit du cours d'eau sans attendre les pêches de sauvetage qui étaient planifiées le 28 septembre 2021. Le Giffre est une rivière très fragile que nous essayons de reconquérir mais ce genre de pratique est catastrophique pour le milieu et extrêmement démoralisant pour toutes les Personnes qui se donnent sans compter avec passion pour la réhabilitation de ce cours d'eau majeur du Faucigny.

5 – Visite sanitaire des piscicultures :

La loi nous faisant obligation pour pouvoir déverser des poissons issus de nos piscicultures de disposer d'un agrément zoosanitaire, les dix piscicultures en activité dans le Faucigny ont fait l'objet de demandes d'agréments. Ces agréments ont été obtenus sans trop de difficultés. Afin de maintenir ces agréments, nous sommes contraints à un suivi sanitaire strict de la part d'un Vétérinaire aquacole indépendant. Jusqu'à récemment, une visite annuelle était organisée au cours du printemps. Les conditions se sont soudainement durcies et nous sommes soumis maintenant à trois visites annuelles ce qui mathématiquement triple la charge financière pour le maintien des agréments. Le nombre de visites étant établis en fonction d'un facteur de risque pour l'environnement, nos piscicultures sont actuellement classées en risque fort ou moyen. Dans un premier temps, lors de la prochaine visite de notre Vétérinaire, nous allons procéder à une réévaluation de ce facteur de risque afin de voir s'il ne serait pas possible de réduire le nombre de visites annuelles et limiter nos couts d'exploitation. Dans un second temps (2 ou 3 ans) nous devrions être en mesure de démontrer que nos piscicultures sont indemnes des principales maladies salmonicoles N.H.I. et S.H.V. Pour obtenir ce sésame, de nouveaux dossiers devront être constitués avec entre autre analyses de poissons sur plusieurs années. Le cout financier se montera alors à quatre chiffres pour chacune de nos dix piscicultures. Se posera alors la question du maintien de cette activité de bénévolat isolé ou bien de repenser notre organisation et de regrouper nos sites de productions en un nombre plus réduit. Nous n'en sommes heureusement à ce jour pas là mais ce sera à n'en pas douter un des gros dossiers à réfléchir et à mettre en œuvre par les nouveaux Élus du Conseil d'Administration de notre A.A.P.P.M.A.F.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



6 – Alevinage du lac de Pormenaz :

A.S.T.E.R.S. nous a envoyé un courriel nous reprochant que le Propriétaire d'un chalet de Moède a utilisé son laissez passer pour circuler avec son véhicule dans la réserve naturelle afin de participer à l'alevinage du lac de Pormenaz. M. MARGAS rappelle que l'alevinage du lac de Pormenaz est réalisé par hélicoptère et qu'en aucun cas nous ne passons par la réserve naturelle. Une réponse en ce sens sera faite à A.S.T.E.R.S.

7 – Éclairage extérieur du bureau d'Ayze :

Monsieur PICOLLET – PELLET va prendre contact avec notre Électricien afin de remettre en état de bon fonctionnement les bornes lumineuses qui disjonctent lorsqu'elles sont mises en service et procéder à l'installation d'un second projecteur pour couvrir l'intégralité du parking de notre siège d'Ayze.

8 – Commande d'œufs pour l'année 2022 :

Nous prévoyons d'utiliser au maximum de sa capacité la pisciculture des Merzières (Ayze) afin de pouvoir répondre aux besoins du nouveau P.D.P.G. Nous validons donc la commande de 150 000 œufs de truite Arc en Ciel et 600 000 œufs de truite Fario. Nous demanderons à notre pisciculteur Denys de faire un point sur le nombre d'incubateur en notre possession pour le cas où nous serions amenés à devoir en racheter.

9 – Tour de table :

M. MÉGOZ demande si une démarche de labélisation pourrait être engagée par l'A.A.P.P.M.A.F. sur une rivière qu'il conviendra de choisir. Ce point sera à mettre en œuvre par le nouveau Conseil d'Administration s'il le juge utile.

M. BRETTON propose que trois étudiants en seconde année de BTS se rapprochent de l'A.A.P.P.M.A.F. pour développer conjointement des projets avec études chiffrées sur les fluides, l'environnement et la domotique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 04 novembre 2021

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971